

No. 7311. OPTIONAL PROTOCOL TO THE VIENNA CONVENTION ON DIPLOMATIC RELATIONS, CONCERNING ACQUISITION OF NATIONALITY. DONE AT VIENNA ON 18 APRIL 1961¹

N° 7311. PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE À LA CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES, CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ. FAIT À VIENNE LE 18 AVRIL 1961¹

No. 7312. OPTIONAL PROTOCOL TO THE VIENNA CONVENTION ON DIPLOMATIC RELATIONS, CONCERNING THE COMPULSORY SETTLEMENT OF DISPUTES. DONE AT VIENNA ON 18 APRIL 1961²

N° 7312. PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE À LA CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS DIPLOMATIQUES, CONCERNANT LE RÈGLEMENT OBLIGATOIRE DES DIFFÉRENDS. FAIT À VIENNE LE 18 AVRIL 1961²

RATIFICATION

Instrument deposited on:

19 March 1973

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

(To take effect on 18 April 1973.)

RATIFICATION

Instrument déposé le :

19 mars 1973

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

(Pour prendre effet le 18 avril 1973.)

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 500, p. 223; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 7 to 11, as well as annex A in volume 778.

² *Ibid.*, p. 241; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 7 to 11, as well as annex A in volumes 751, 760, 778, 785 and 848.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 500, p. 223; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 7 à 11, ainsi que l'annexe A du volume 778.

² *Ibid.*, p. 241; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 7 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 751, 760, 778, 785 et 848.